

Bon No: 001124323		1ere Gachée: 07:57 (1)		Date: 04/12/2025		BRID031225135943		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 3.00 m3		référence commande(2): 0616724320					
client: 410723		ZA DU POTEAU ROUGE							
chantier: 072301		Talem SA							
		Mosolf							
		07.71.26.32.82 51320 Vatry							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
09:00								00:00	
						température:			
						vitesse du vent:			
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB163C230		BPS				X0		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								S3 10	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C16/20	
appellation commerciale C16/20 X0 S3 Dm10 CEM2 230									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
RETARDATEUR CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP					PRE 5480/4700 RP			NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:					signature:				
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1